

CMQ-67166

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 4 novembre 2019

RÉSOLUTION
2019-015

FIN DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 19 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre conseillers;

CONSIDÉRANT QU'À la fin de la période du dépôt des déclarations de candidature le 1^{er} novembre 2019, les quatre postes sont pourvus sans opposition;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment;

CONSIDÉRANT QUE les quatre élus ont prêté le serment le 1^{er} novembre 2019, et que de ce fait, le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre retrouve le quorum.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE METTRE FIN, à compter du 1^{er} novembre 2019, à l'administration provisoire de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre, en raison de l'assermentation des quatre élus.

Copie certifiée conforme le
4 novembre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission